

APPEL A CANDIDATURES : BOURSES DE MOBILITE SORTANTE

OBJET DE L'APPEL

L'EUR CREATES – Créativité Transformation Émergences – assure la formation et la recherche dans les domaines suivants :

Arts ; littératures, langues, cultures et civilisations étrangères ; philosophie ; sciences de l'information et de la communication ; linguistique ; histoire et archéologie ; anthropologie et ethnologie ; sciences de gestion et du management ; psychologie ; sciences de l'éducation.

L'EUR CREATES propose plus de 24 parcours de master accrédités, une vingtaine de diplômes doctoraux au sein de l'École Doctorale SHAL (Société Humanité arts et Lettres), dont trois dans le domaine spécifique de la recherche artistique (musique, arts et écritures), ainsi que des programmes de formation courts (résidences, Summer School, etc.), en collaboration avec des partenaires industriels ou des institutions, nationales ou internationales (Vivendi/Canal, INA, Dolby©).

Cet appel à candidatures entend développer l'attractivité de l'ensemble des masters relevant de l'EUR CREATES au niveau national et international et ne concerne que les étudiant.e.s de très haut niveau.

Deux types de bourses sont proposés, qui visent à aider à la construction d'un projet de recherche pour le master pouvant déboucher sur une poursuite en thèse de doctorat.



MASTERS DE L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE CREATES « ARTS ET HUMANITÉS »

Les Masters de l'EUR CREATES (mentions et parcours) éligibles sont les suivants :

Master Arts

Parcours M2 Ethnologie des arts vivants

Parcours Création, performance et pédagogie musicales

Parcours Arts du spectacle – Théâtre : recherche et création

Parcours Savoirs du corps dansant : improvisation, transmission, archives

Master LLCE

Parcours Études Hispaniques et Hispano-américains

Parcours Études du Monde Anglophone

Parcours Langue et Culture Italiennes

Parcours Tradaptation : sous-titrage et doublage des productions cinématographiques et audiovisuelles (TSD)

Master Lettres

Parcours Lettres Classiques et Modernes

Parcours Linguistique

Parcours Mondes du document : supports, contenus, médiations

Master Humanités et Industries créatives

Parcours Management de jeu vidéo, image, créativité (MAJIC)

Parcours Management de projet, Innovation, créativité (MAPIC)

Master Information, communication

Parcours Digital Studies, Information et Communication (DISTIC)

Parcours Évènementiel, médiation et ingénierie de la culture – Arts actuels, musées et patrimoine (EMIC) Parcours Innovation Création et Communication Digitale (ICCD)

Parcours Ingénierie de la communication organisationnelle, numérique et stratégique (ICONES)

Master Langues Étrangères Appliquées

Parcours Traduction et Rédaction d'Entreprise

Parcours Langues et affaires internationales : relations franco-italiennes

Master Culture Civilisation et Sociétés

Parcours Philosophie et histoire des idées

Master Psychologie

Parcours Psychopathologie Psychanalytique et Cliniques Transculturelles

Master Français Langue Étrangère

Parcours Didactique du Français langue étrangère et langue seconde

Cette bourse aidera un projet de mobilité pour l'année universitaire de Master 2, elle s'adresse donc aux étudiants UCA qui prévoient une mobilité (recherche) dans le cadre de leur cursus au sein de notre université.

Son montant est de **1000 euros par mois pendant 6 mois** ; des éventuelles gratifications de stages peuvent être cumulées si la réglementation en vigueur le permet. Les étudiants extra- communautaires récipiendaires de cette bourse pourront prétendre à une exonération partielle des droits d'inscription différenciés.

Les Masters en alternance/apprentissage ne sont pas concernés par ce dispositif de bourses.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Est éligible à la bourse d'un des Masters de l'EUR CREATES tout.e étudiant.e inscrit.e en première année d'un des Masters de l'EUR CREATES et justifiant d'une moyenne générale d'au moins 14/20 (ou équivalent). Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

CALENDRIER

Lancement de l'appel : **octobre 2024**

Clôture : **30 mars 2025**

Résultats : **30 avril 2025**

Date limite d'acceptation de la bourse par les candidats : **le 30 mai 2025**

CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront dématérialisés ; ils seront envoyés sous forme de fichier « zip » unique avant le 30 mars 2025 par mail à « eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr ». Le mail d'envoi devra obligatoirement mentionner l'objet suivant : « **Candidature Bourse Master mobilité sortante** » (sous peine d'exclusion). Le fichier zip devra contenir les pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae d'un maximum de deux pages ;
- Une lettre de motivation en langue française signée par le responsable de la formation ;
- Un projet de recherche (minimum 4 pages) faisant apparaître en quoi le choix de la formation répond à **un projet de recherche détaillé en adéquation avec le parcours de master visé et avec les axes de recherche de l'EUR, avec bibliographie** (minimum une page).
Dans cette lettre sera également mentionné, le cas échéant, le projet doctoral de l'étudiant.e en faisant apparaître son rattachement aux thématiques de recherche de l'EUR.
- Les relevés de notes, les rangs des années de Licence et éventuellement de Master (traduits en français pour les étrangers). Pour les diplômes étrangers, des explications sur l'échelle des notes devront être jointes.
- Une copie du passeport ou de la CNI.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- L'excellence du/de la candidat.e telle qu'elle ressort de son parcours universitaire. Le/La candidat.e doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé (14 de moyenne générale);
- La pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet de recherche
- Sa motivation à poursuivre éventuellement une thèse au sein d'un laboratoire de l'EUR CREATES sera particulièrement appréciée.
- Une audition du/de la candidat.e pourrait être programmée (par visioconférence), si nécessaire.



PROCEDURE

- Validation administrative des dossiers de candidature (cf. paragraphes « Critères d'éligibilité » et « Candidatures »)
- Validation et pré-classement des dossiers de candidature par le bureau de l'EUR CREATES
- Classement général des dossiers de candidature par le COPIL de l'EUR CREATES en fonction des critères d'évaluation précités au paragraphe « Evaluation des candidatures ».

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Le/La candidat.e retenu.e dispose d'un mois à compter de la notification de la bourse pour l'accepter. Le non-respect de cette clause est considéré comme une renonciation ; la bourse sera automatiquement attribuée dès lors au/à la candidat.e classé.e en deuxième position. Une fois admis en master, il/elle devra procéder à toutes les démarches administratives relevant de son inscription.

Si le/la candidate déroge au calendrier (cf. paragraphe « Calendrier ») ou refuse la bourse, la bourse est offerte au/à la candidat.e suivant.e de la liste complémentaire.

L'attribution de cette bourse est conditionnée par l'acceptation en master.

VERSEMENT DE LA BOURSE

La bourse d'un montant de 6.000 € est attribuée selon des versements échelonnés mensuellement.

La bourse est versée sous réserve du respect de l'obligation d'assiduité du/de la bénéficiaire.

L'absence de justificatifs d'absence et en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement a pour conséquence l'interruption immédiate du versement de la bourse.